



LIVRET D'ACCUEIL

TEMPS PÉRISCOLAIRES

PAUSE MÉRIDIANNE / RESTAURATION SCOLAIRE
PÉRISCO MATIN ET SOIR

VILLE DE LANGON

ÉCOLE MATERNELLE ANNE FRANK

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

Année scolaire 2025-2026

PRÉAMBULE

Les enfants sont des adultes en devenir. La réussite éducative des enfants et jeunes Langonnais constitue une priorité de la municipalité

C'est à ce titre que la ville assume la gestion des temps périscolaires pour accompagner les enfants à l'école selon des modalités spécifiques adaptées à leurs âges

Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective morale et psychologique et en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité

CONTACTS

A joindre prioritairement pour toute question relative au PÉRISCO matin et soir, la pause méridienne, les litiges, les réclamations et les modifications concernant la facturation

PÉRISCO MATERNELLE

Ecole Maternelle Anne Frank rue Ducos du Hauron
33210 LANGON
apsmaternelle@langon33.fr
06.08.36.24.30

PÉRISCO ÉLÉMENTAIRE

ALSH de LANGON 15 allée Garros
33210 LANGON
apselementaire@langon33.fr
06.48.34.70.58

Sauf urgences, merci de privilégier la communication par mail

INSCRIPTION

Une fois inscrit à l'école, votre enfant peut être accueilli durant les temps périscolaires (matin, midi, soir) de manière ponctuelle ou régulière sous condition d'avoir fourni les pièces justificatives suivantes :

La « **FICHE ENFANT** » préremplie à compléter et/ou rectifier et signer

Pour les allocataires CAF de la Gironde, vérifier le numéro et le nom d'allocataire inscrit sur la fiche enfant.

Pour les allocataires MSA et autres uniquement, fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus 2023.

En l'absence de justificatifs de ressources, le tarif maximal est appliqué

The image shows a form titled 'Fiche enfant : PERISCO Test (L)' with the following sections:

- PERSONNEL**: Includes fields for Name (Nom), Surname (Prénom), Date of Birth (Date de naissance), Address (Adresse), and Telephone (Tél.).
- ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**: Includes fields for Insurer (Assureur) and Policy Number (N°).
- PROFESSEUR**: Includes fields for Name (Nom), Surname (Prénom), and Address (Adresse).
- PROFESSEUR (suite)**: Includes fields for Category (Catégorie), Date of Birth (Date de naissance), and Address (Adresse).
- PROFESSEUR (suite)**: Includes fields for Category (Catégorie), Date of Birth (Date de naissance), and Address (Adresse).
- PROFESSEUR (suite)**: Includes fields for Category (Catégorie), Date of Birth (Date de naissance), and Address (Adresse).
- PROFESSEUR (suite)**: Includes fields for Category (Catégorie), Date of Birth (Date de naissance), and Address (Adresse).

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE/INDIVIDUELLE ACCIDENT 2025/2026
au nom de l'enfant et couvrant les temps périscolaires

Le dossier complet est à transmettre dès le deuxième jour de rentrée scolaire à l'enseignant via l'enveloppe nominative même si l'enfant ne fréquente pas les services

APPLICATION « LANGON PERISCO »

Le portail famille est accessible en téléchargeant l'appli LANGON PERISCO sur Play store (Android) ou Apple store

L'application permet d'accéder à votre espace personnel :

Consulter/modifier les informations personnelles de la fiche famille

Consulter/modifier les informations personnelles de la fiche enfant

Consulter vos factures en ligne (*PERISCO/Restauration scolaire*)

Consulter les menus de la restauration scolaire

Organiser le planning des activités du PERISCO
(*réservation/annulation*)



Pour la création du compte famille, un code abonné est nécessaire

Les familles n'ayant pas reçu leur code abonné doivent en faire la demande à la direction du PERISCO concerné

LE PERISCO MATIN ET SOIR



Le PÉRISCO permet d'accueillir les enfants avant et/ou après la classe, régulièrement ou occasionnellement selon les besoins des familles.

Ce dispositif, soumis à déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports permet d'accueillir les enfants dans des conditions règlementées (qualification des encadrants, taux d'encadrements...), de leur permettre de gérer leur temps libre par des activités ludiques, éducatives, en respectant leur rythme de vie, en favorisant leur socialisation et leur éveil

| PÉRISCO | MATERNELLE | ELEMENTAIRE |
|-------------------|--|--|
| LIEU | Ecole Anne Frank rue Ducos du Hauron 33210 LANGON | ALSH de LANGON 15 allée Garros 33210 LANGON |
| HORAIRES MATIN | 7h30 / 8h25 | 7h30 / 8h15 |
| HORAIRES SOIR | 16h20/18h30 <i>Ouverture des portes aux parents à partir de 16h30</i> | 16h30/18h30 <i>Ouverture des portes aux parents à partir de 16h40</i> |

RÉSERVATION / ANNULATION

Toute demande de réservation ou d'annulation au PERISCO doit être exclusivement effectuée **via l'application « LANGON PERISCO » au plus tard le jeudi 23h59 pour la semaine suivante**

Vous pouvez **planifier la semaine type** de votre enfant pour toute l'année scolaire, **pour une période** ou réserver des **présences ponctuelles** (*En cas de difficultés veuillez contacter par mail la direction du PERISCO concerné*)

Une **réservation hors délai** est possible de manière exceptionnelle et dans la limite des places disponibles, **par mail** au PERISCO concerné
Chaque réservation hors délai entrainera un **surcoût de 1,50 €**

Sauf cas de force majeure (RDV médical attestation à fournir), **aucune annulation hors délai est acceptée**

Dans le cas où vous aviez effectué une réservation mais que votre organisation personnelle vous permet finalement de venir chercher vos enfants à la sortie des classes, **vous devez les récupérer au PERISCO après ouverture des portes (Maternelle 16h30 / Élémentaire 16h40)**

En cas d'absence de votre enfant à l'école, la non présence de celui-ci au PERISCO n'entraînera pas de facturation

FONCTIONNEMENT

Accueil et départ échelonné

Les familles ont la possibilité de déposer (matin) et récupérer (soir) les enfants à tout instant à l'intérieur de chaque plage d'accueil

Accès aux familles

Sauf si elles y sont invitées, les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'enceinte du bâtiment

Chaque matin, les enfants accueillis se déplacent librement dans les différents espaces ouverts par l'équipe d'animation. Sont mises en place différentes activités : jeux, jeux de société, lecture, dessin, éveil corporel...

Les enfants sont ensuite accompagnés directement dans leurs classes

Chaque soir, les enfants sont récupérés directement dans leurs classes par les animateurs

Un appel est effectué pour vérifier les présences puis les enfants prennent leur goûter (fourni par la famille)

Ensuite, 3 activités sont proposées aux enfants qui choisissent d'y participer ou pas

Les enfants ne souhaitant pas participer aux activités se dispersent sur les différents espaces de jeux libres

Les activités se terminent à 17h30

Les espaces libres sont maintenus jusqu'à 18h30

LE GOÛTER

Le goûter doit être **fourni par la famille** et tenir dans une boîte hermétique placée dans le cartable de l'enfant

Pour un goûter facile à manger et équilibré, conformément aux recommandations du GEMRCN, celui-ci doit comporter 1 à 2 aliments

- 1 fruit ou compote sans sucre ajouté
- Et/ou 1 produit céréalier sans sucre ajouté (pain, biscuit ...)

Ne seront pas acceptés les sodas, produits laitiers, confiseries, chips, biscuits salés et autres aliments gras et sucrés.

PAUSE MERIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE

| | |
|-------------------|--------------------|
| MATERNELLE | ELEMENTAIRE |
| 12H00 / 13H30 | 11H50 / 13H40 |

La Ville de Langon pratique la politique de la « **table ouverte** ».

Par conséquent, **PAS DE RÉSERVATION !!!** La famille choisit chaque matin si l'enfant fréquente la restauration scolaire :

- pour les enfants de cycle maternel : Le parent coche la présence de son enfant au restaurant scolaire sur la liste à l'entrée de sa classe
- pour les enfants de cycle élémentaire : l'enfant signale chaque matin à son enseignant lors de l'appel en classe s'il mange à la maison ou à l'école

Seuls les repas consommés sont facturés

Des **repas sans viande** sont proposés aux familles qui le souhaitent
 Pour bénéficier de cette disposition, définitive pour l'année scolaire en cours, le choix doit être précisé sur la fiche enfant (pratique alimentaire)

FONCTIONNEMENT

MATERNELLE

Les enfants mangent par niveau de classe

La surveillance de la cour, l'accompagnement au repas et à la sieste sont assurés par les ATSEM

ÉLÉMENTAIRE

Pas d'ordre de passage au SELF (sauf CP en premier jusqu'aux vacances de la toussaint) les enfants viennent manger lorsqu'ils le souhaitent

La surveillance des espaces et l'accompagnement au repas sont assurés par le personnel municipal

| | ESPACES | NOMBRE D'AGENTS | QUOI |
|----------------------|-----------------------|-----------------|--|
| 3 espaces intérieurs | Ludothèque | 1 | jeux de société |
| | Atelier | 1 | dessin |
| | Bulle | 1 | repos, lecture |
| 3 espaces extérieurs | Zone calme | 3 | Interdiction de courir, pas de ballon |
| | | | Jeux surdimensionnés, kaplas, dominos |
| | Zone terrain de sport | 2 | Foot/Handball/Basket en roulement sur la semaine |
| | | | 1 terrain CP/CE1/CE2 2 équipes de 6 + 1 gardien |
| | | | 1 terrain CE2/CM1/CM2 2 équipes de 6 + 1 gardien |
| | Zone dynamique | 2 | Roulement équipe toutes les 20 minutes |
| Jeux de cour | | | |
| | | | Echasses, bilboquets, élastiques |
| | | | Basket, balle assise, ballon prisonnier... |

GRILLES TARIFAIRES

La Ville de Langon applique une politique tarifaire en fonction des revenus des familles. Le tarif appliqué tient compte du quotient familial et de la commune de résidence de l'enfant

Pour les **allocataires CAF** de la Gironde, vérifier le numéro et le nom d'allocataire inscrit sur la fiche enfant

Pour les **allocataires MSA** et autres uniquement, fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2024

En l'absence du numéro allocataire CAF ou de l'avis d'imposition ou de non-imposition, le tarif maximal est appliqué

RESTAURATION SCOLAIRE

| QF | ECOLE MATERNELLE | | | | ECOLE ÉLÉMENTAIRE | | | |
|--------------|------------------|--------|-------------|--------|-------------------|--------|-------------|--------|
| | LANGON | | HORS LANGON | | LANGON | | HORS LANGON | |
| | REPAS | PAI | REPAS | PAI | REPAS | PAI | REPAS | PAI |
| 0 à 800 | 0,50 € | 0,25 € | 0,75 € | 0,38 € | 0,50 € | 0,25 € | 0,75 € | 0,38 € |
| 801 à 1000 | 1 € | 0,50 € | 1 € | 0,50 € | 1 € | 0,50 € | 1 € | 0,50 € |
| 1001 à 1800 | 2,20 € | 1,10 € | 2,80 € | 1,40 € | 2,50 € | 1,25 € | 2,80 € | 1,40 € |
| 1801 à 2100 | 2,80 € | 1,40 € | 3,20 € | 1,60 € | 2,80 € | 1,40 € | 3,20 € | 1,60 € |
| 2101 et plus | 3 € | 1,50 € | 3,50 € | 1,75 € | 3 € | 1,50 € | 3,50 € | 1,75 € |

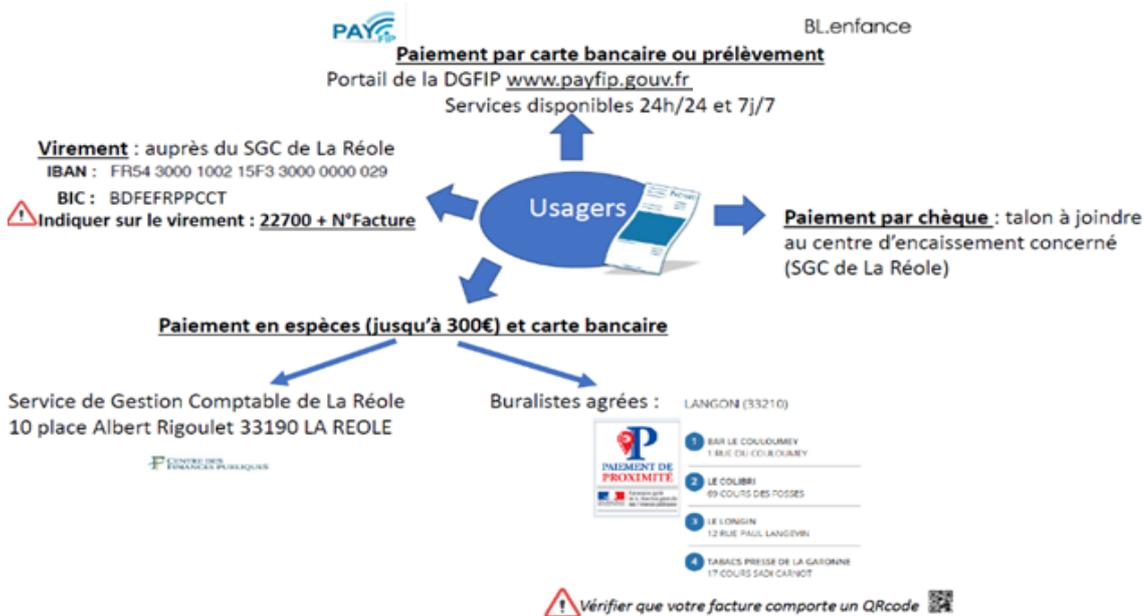
PERISCO

| QF | LANGON Taux d'effort de 0,5% | | HORS LANGON Taux d'effort de 0,6% | |
|------------------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|
| | TARIF ½ HEURE | TARIF 1 HEURE | TARIF ½ HEURE | TARIF 1 HEURE |
| PLANCHER 512 | 0,16 € | 0,32 € | 0,19 € | 0,38 € |
| PLAFOND 1152 | 0,36 € | 0,72 € | 0,43 € | 0,86 € |

PÉNALITÉS PÉRISCO

| Réservations hors délai | Présence sans réservation | Absence sur réservation | Dépassement horaire |
|-------------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------|
| 1,50 € + temps de présence | 3 € + temps de présence | 5 € | 11,15 € |

MODALITÉS DE RÈGLEMENTS



Pas d'encaissement possible à la Mairie

Pour connaître votre situation au niveau des paiements :
Adressez-vous au **SGC DE LA REOLE** au 05.56.61.05.68 (Ouverture public du Lundi au Vendredi - 8h30 / 12h30)

Toute réclamation concernant la facturation des temps périscolaires devra être formulée dans un délai de 2 mois à compter de la date d'édition de la facture par mail au PERISCO concerné.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour mettre en place le prélèvement automatique, vous devez en faire la demande au service des Affaires Scolaires : affaires.scolaires@langon33.fr

GARDE ALTERNÉE

La Ville de Langon permet aux familles qui le souhaitent de mettre en place un système de garde alternée, selon leur planning, pour tout ce qui concerne les activités périscolaires entraînant pour chaque parent :

Compte portail famille « LANGON PERISCO » indépendant
Planning de réservation PERISCO indépendant
Facturation séparée

Les familles souhaitant en faire la demande doivent s'adresser par mail au PERISCO concerné